

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY
DU MASTER DROIT *ECONOMIE GESTION*
MENTION *INTELLIGENCE ECONOMIQUE, INNOVATION ET TERRITOIRE*
PARCOURS *ECONOMIE DE L'INNOVATION ET VEILLE STRATEGIQUE* ,
PARCOURS *ECONOMIE DE L'INNOVATION ET VEILLE STRATEGIQUE- SASSARI*
PARCOURS *ECONOMIE DE L'INNOVATION ET VEILLE STRATEGIQUE-
TIMISOARA***

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*
Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;
L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le master : ***Droit, Economie, Gestion***

Mention : ***Intelligence économique, innovation et territoire***

Parcours : ***Economie de l'innovation et veille stratégique (EIVS)***

Parcours : ***Economie de l'innovation et veille stratégique – Sassari***

Parcours : ***Economie de l'innovation et veille stratégique - Timisoara***

Année d'étude : **2^{ème} année de Master**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
Carrincazeaux	Christophe	Enseignant	Resp. parcours
Coris	Marie	Enseignante	Techniques d'enquête
Lissoni	Francesco	Enseignant	Sociologie des sciences
Sterzi	Valerio	Enseignant	Economie de la propriété intellectuelle
Zozime	Bernard	Enseignant	Intelligence technologique

Article 2 : Monsieur Carrincazeaux est nommé/e en qualité de président/e du jury.

Article 3 : Ce jury est constitué pour l'année universitaire 2023-2024

Fait à Bordeaux, le :

M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science
Politique Economie Gestion*

